

## **Lot de Chasse 620**

### **Avis au public**

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la Chasse, il est porté à la connaissance du public que le rôle de répartition de l'année 2024/2025 du Syndicat de Chasse du lot 620 peut être consulté pendant 15 jours du 11 au 26 juillet 2024 auprès du secrétaire sur rendez-vous.

Tous les propriétaires des terrains chassables sont tenus de compléter leurs données via la plateforme « myguichet » ou de communiquer leurs données bancaires au secrétaire.

Adresse mail : [kerstin.willems@anf.etat.lu](mailto:kerstin.willems@anf.etat.lu)

Secrétaire : Kerstin Willems, Administration de la Nature et des Forêts, 81, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch